

Régime de rentes du Québec

# L'ABC de la bonification



Centrale des syndicats  
du Québec

Le gouvernement du Québec a déposé un projet de loi, en novembre 2017, pour bonifier le Régime de rentes du Québec (RRQ).

## Pour qui?

- L'ensemble des travailleuses et travailleurs qui accumuleront graduellement des prestations supplémentaires à compter de 2019
- Les jeunes et les générations futures qui profiteront de la pleine bonification en 2065, soit une augmentation de 30 % à 50 % de la rente du RRQ

## De quoi s'agit-il?

- Une hausse graduelle de 25 % à 33 % du taux de remplacement du revenu à la retraite et du salaire couvert de 55 300 \$ à 63 000 \$

## Combien ça coute?

- Un montant variant entre 1% et 1,3 % du salaire, prélevé à la source à compter de 2019, et ce, graduellement sur 7 ans.

## Des inquiétudes

Des mesures d'équité sociale du régime actuel ne se retrouvent pas dans la proposition du gouvernement. Les personnes responsables d'un enfant en bas âge, les femmes et les plus défavorisés de la société seront pénalisés. La CSQ a fait des recommandations à ce propos dans ses deux mémoires déposés en commission parlementaire.

## Une bonne nouvelle

La bonification du RRQ sera équivalente à celle prévue pour le Régime de pensions du Canada.

- Plus d'une personne sur deux n'a pas de régime de retraite en entreprise. La rente du RRQ est donc sa principale source de revenus à la retraite.
- Tout le monde a le droit de vivre dans la dignité à la retraite.
- Le Québec n'héritera pas du pire régime public de retraite du Canada.

**Pour en savoir plus**  
Visitez le site [lacsq.org](http://lacsq.org).



Centrale des syndicats  
du Québec